

Comprendre ma facture d'électricité

→ Mode de calcul de ma facture

Mon compteur est relevé une fois par trimestre par un agent Enercal. Les mois où mon compteur n'est pas relevé, ma facture est estimée (soit 2 mois sur 3).

→ Cas de la facture estimée

Pour estimer une facture, Enercal se base sur l'historique de mes propres consommations pour évaluer ma consommation du mois. A l'emménagement, ne disposant pas d'historique, c'est la consommation moyenne correspondant à ma puissance souscrite qui est utilisée provisoirement comme référence.

→ Cas de la facture relevée

Lorsque ma facture est basée sur la relève réelle de mon compteur, la consommation calculée sur ma facture correspond à ma consommation réelle sur un trimestre.

Tous les postes de ma facture (prime fixe, consommation, redevance comptage, taxe communale) sont calculés pour ce trimestre entre les deux dates de relève. Ayant déjà été facturé des deux mois précédemment estimés, le calcul de ma facture relevée commence par la déduction des sommes estimées déjà facturées. Ces postes sont identifiés sur ma facture relevée par les lignes « Facture antérieure estimée déduite ».

Si j'ai opté pour le prélèvement automatique pour le règlement de ma facture, je peux, sur présentation d'une copie de ma pièce d'identité, demander via le site www.enercal.nc ou à mon agence clientèle de recevoir ma facture par e-mail.



Tél (687) 250 250 - Fax (687) 250 253
Orphelinat - 87, Avenue du Général de Gaulle
BP C1 - 98 848 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie

www.enercal.nc

Comprendre ma facture d'électricité



Présentation de ma facture et de son calcul



L'ÉNERGIE DE TOUT UN PAYS



Comprendre ma facture d'électricité

Dès le mois qui suit mon emménagement, une facture m'est adressée mensuellement.

Si celle-ci ne me parvient pas, je contacte mon agence clientèle pour vérifier l'adresse enregistrée pour l'envoi de mon courrier.

La « prime fixe » correspond à la puissance souscrite que j'ai choisie. La « redevance comptage » couvre les frais de contrôle périodique, d'entretien et de renouvellement de mon branchement.

La « taxe communale » s'applique sur ma prime fixe et sur les kWh que j'ai consommés. Elle est fixée par ma commune et lui est intégralement reversée

Important :

Le prix du kWh, de la prime fixe et de la redevance comptage sont fixés par le gouvernement et sont identiques sur l'ensemble du territoire.

Page 1/2

ENERCAL
L'ENERGIE DE TOUT UN PAYS

FACTURE du mois d'AOÛT 2008

Monsieur JEAN DUPONT
4 RUE JEAN DE LA FONTAINE
98835 DUMBEA
Nlle Calédonie

Duplicata de facture

Votre Agence : Agence Sud à Nouméa

DEPANNAGE 24H/24 : 41.58.10 en heures ouvrables
25.06.66 hors heures ouvrables

Votre référence client : 9200029445

Votre référence système : 522947 / 23079

Adresse de livraison : 4 RUE JEAN DE LA FONTAINE
98835 DUMBEA
Nlle Calédonie

Numéro de votre : AA225664

Puissance souscrite : 3,3 kVA

Tarif : Domestique

Facture numéro 1185628 du 27.08.2008

Montant de la présente facture : 11.908 F

Votre détail au verso

Votre règlement doit nous parvenir avant le 11.09.2008

Cette facture est basée sur votre consommation relevée. Prochaine relève en Novembre.

ENERCAL participe à la protection de l'environnement en mettant à la disposition de ses clients des bacs de collecte des piles usagées. Adaptez le bon geste !

Montant à régler

Période de consommation

Coordonnées de votre agence clientèle

Référence client

Information sur le mode de calcul

Date de la prochaine relève

Message d'information

Facture prélevée à partir du 11.09.2008
Montant prélevé : 11.908 F

Date du prélèvement automatique

ENERCAL
Client : 9200029445
Facture : 1185628

14889 00081 01336523044 11
TIP Titre Interbancaire de Paiement

NE BIEN INSCRIRE SEULS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Page 2/2

Détail de votre facture

Consommation d'énergie électrique :

Année	Quantité	P.U. ou taux	Montant
22.05.2008	970	31,30	30.361
21.08.2008	3,3 kVA	1.091,21	3.601
	92 jours	17,42	1.603
	9,00 %		3.057
			11.908

Factures antérieures estimées déduites

Prime fixe sur la période

Redevance comptage sur la période

Consommation sur la période

Taxe communale

Net à payer : 11.908

Page 2/2

Consommation d'énergie électrique :

Année	Quantité	P.U. ou taux	Montant
22.05.2008	970	31,30	30.361
21.08.2008	3,3 kVA	1.091,21	3.601
	92 jours	17,42	1.603
	9,00 %		3.057
			11.908

Facture antérieure estimée déduite

Facture antérieure estimée déduite

Consommation sur la période

Prime fixe sur la période

Redevance comptage sur la période

Taxe communale

Net à payer : 11.908